Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 014-211402862-20260915-31-DE

FOURNEVILLE

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°31-2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence du maire François CHATEAU,

Présents : M. CHATEAU François, Maire,
Mme CAPARD Véronique, MM. GILLES Jacques et HENRY Eric adjoints ;
Mmes ACHALLE Frédérique, FOUGERES Lucie, JACQUES Fanny ; MM. BOSQUET Thierry, CHALOTS Anthony, VERRON Jean-Luc, Conseillers municipaux

Absent excusé ayant donné pouvoir : Mme Florence CROS-GIMBERT

MEMBRES EN EXERCICE : 11 / PRESENTS : 10 / POUVOIRS : 1 / VOTANTS : 11

Le maire propose la désignation de Véronique CAPARD comme secrétaire de séance.

Demande de subvention au titre des amendes de police – Panneaux routiers RD119

Le Maire expose au conseil municipal le principe de répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de l0 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :
Travaux de mise en place de panneaux routiers clignotants sur la RD 119 pour sécuriser la zone.

Les travaux envisagés permettront d'assurer la sécurité du carrefour en signalant sa dangerosité.
Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 6 000,00 € H.T.
Sous réserve du maintien du prix ou de toute meilleure offre, le devis susceptible d'être retenu serait :

- HELIOS, pour un montant total (fourniture et pose) de 5 956€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 6 000 € H.T

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

La délibération est adoptée à la majorité.
Pour : xx / Contre : xx / Abstention : xx
Ainsi fait et délibéré le 15/09/2026.

LE MAIRE
François CHATEAU

MAIRIE DE FOURNEVILLE (Calvados)

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 014-211402862-20260918-CM7_2026_32-DE

FOURNEVILLE

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

Deliberation n°32-2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence du maire François CHATEAU,

Présents : M. CHATEAU François, Maire ; Mme CAPARD Véronique, MM. GILLES Jacques et HENRY Eric adjoints ;
Mmes ACHALLE Frédérique, FOUGERES Lucie, JACQUES Fanny, MM. BOSQUET Thierry, CHALOTS Anthony, VERRON Jean-Luc, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mme CROS-GIMBERT Florence a donné pouvoir à M. HENRY Eric.

MEMBRES EN EXERCICE : 11 / PRESENTS : 10 / POUVOIRS : 1 / VOTANTS : 11

Le maire propose la désignation de Véronique CAPARD comme secrétaire de séance.

Décision portant approbation d'une convention de droit de passage à l'intersection RD119 et Chemin des Grosses Pierres

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la situation dangereuse de l'extrémité du chemin des Grosses Pierres sur la D119. En effet, le manque de visibilité des véhicules à l'entrée et à la sortie de ce chemin est susceptible de provoquer des accidents. Afin de résoudre ce problème de sécurité, il est proposé aux membres du Conseil de :

- Améliorer la visibilité aux véhicules sortant du chemin, qui est prioritaire et dans une longue courbe rapide sur la D119.
- Permettre aux véhicules sortant du chemin et prenant vers la droite, sur la D119, la direction Saint Gatien, d'être dans le sens de circulation et leur éviter de déborder sur la voie de gauche.
- Dimensionner de façon à permettre un croisement de véhicules sortant et entrant à l'extrémité du chemin et éviter une manœuvre dangereuse de marche-arrière sur la D119 pour un véhicule entrant.

Afin de mettre en œuvre ces dispositions, il apparaît nécessaire d'élargir le débouché du chemin sur la D119 en empiétant sur l'angle de la parcelle 11, appartenant à M. ACHALLÉ.

La situation ainsi exposée aux membres du Conseil Municipal, celui-ci donne son accord pour formaliser par une convention entre les deux parties cet accord sur ce droit de passage au bénéfice de la Commune.

La délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré le 15/09/2026.

MAIRIE DE FOURNEVILLE (Calvados)

Le Maire,
François CHATEAU

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 014-211402862-20260918-CM7_2026_33-DE

FOURNEVILLE

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 33-2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence du maire François CHATEAU,

Présents : M. CHATEAU François, Maire ; Mme CAPARD Véronique, MM. GILLES Jacques et HENRY Eric adjoints ;
Mmes ACHALLE Frédérique, FOUGERES Lucie, JACQUES Fanny, MM. BOSQUET Thierry, CHALOTS Anthony, VERRON Jean-Luc, Conseillers municipaux

Absent excusé : Mme CROS-GIMBERT Florence a donné pouvoir à M. HENRY Eric.

MEMBRES EN EXERCICE : 11 / PRESENTS : 10 / POUVOIRS : 1 / VOTANTS : 11

Le maire propose la désignation de Véronique CAPARD comme secrétaire de séance.

Capture des chiens errants, convention avec la commune de Honfleur

Le Maire expose au conseil municipal le problème récurrent des chiens errants sur la commune et rappelle les articles du Code rural et de la pêche maritime (L. 211-21, L. 211-24) et du Code général des collectivités territoriales (L. 2212-2) qui imposent aux mairies de gérer la divagation animale.

De ce fait, lors du dernier Conseil Municipal en date du 30/06/2026, il a été exposé le souhait de solliciter des agents municipaux habilités afin de capturer les chiens en divagation et la nécessiter de conventionner avec la ville de Honfleur qui a fourni un projet de convention. Cette convention a été lue au Conseil qui en approuvait tous les termes.

Aussi, Le Maire expose au Conseil que cette convention a pu être signée par la ville de Honfleur et de Fourneville, respectivement le 31/07/2026 et le 04/08/2026 (voir en annexe).

Il est proposé aux membres du Conseil de répercuter l'intégralité des coûts aux propriétaires du chien capturé, soit 40 € de l'heure par agent déplacé par animal capturé ainsi que le montant de la pose d'une puce électronique d'identification par un vétérinaire pour chaque chien non identifié et de tout autre frais que cette capture entraînerait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'inscrire le coût des frais de capture au chapitre 70, article 70688 du budget principal.

La délibération est adoptée à la majorité.
Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré le 15/09/2026.

MAIRIE DE FOURNEVILLE (Calvados)

Le Maire,
François CHATEAU

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 014-211402862-20260918-CM7_2026_34-DE

FOURNEVILLE

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 34-2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence du maire François CHATEAU,

Présents : M. CHATEAU François, Maire ; Mme CAPARD Véronique, MM. GILLES Jacques et HENRY Eric adjoints ;
Mmes ACHALLE Frédérique, FOUGERES Lucie, JACQUES Fanny, MM. BOSQUET Thierry, CHALOTS Anthony, VERRON Jean-Luc, Conseillers municipaux

Absent excusé : Mme CROS-GIMBERT Florence a donné pouvoir à M. HENRY Eric

MEMBRES EN EXERCICE : 11 / PRESENTS : 10 / POUVOIRS : 1 / VOTANTS : 11

Le maire propose la désignation de Véronique CAPARD comme secrétaire de séance.

Décision portant approbation d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente des Buttereaux

M. le Maire expose aux membres du Conseil sa volonté de mettre à disposition gracieusement la salle des Buttereaux à l'association et soumet la convention qui définit les obligations réciproques des deux parties (voir annexe jointe).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L 2122 -22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er avril 2026 portant délégations au Maire ;
Vu notamment la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2019 fixant les tarifs et conditions d'utilisation des salles municipales ;
Considérant que la Commune souhaite favoriser les activités diverses mises en place par l'association « Les Ateliers de Fourneville » et que ladite association sollicite la Commune pour disposer de la salle des Buttereaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la mise à disposition, à titre gracieux, à l'association « Les Ateliers de Fourneville » selon les termes de la convention.

La délibération est adoptée à la majorité.
Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré le 15/09/2026.

MAIRIE DE FOURNEVILLE (Calvados)

Le Maire,
François CHATEAU

FOURNEVILLE

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-211402862-20261009-35_2026-DE

Délibération n°35-2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence du maire François CHATEAU,

Présents : M. CHATEAU François, Maire ; Mme CAPARD Véronique, MM. GILLES Jacques et HENRY Eric adjoints ;
Mmes ACHALLE Frédérique, FOUGERES Lucie, JACQUES Fanny, MM. BOSQUET Thierry, CHALOTS Anthony, VERRON Jean-Luc, Conseillers municipaux

Absent excusé : Mme CROS-GIMBERT Florence a donné pouvoir à M. HENRY Eric

MEMBRES EN EXERCICE : 11 / PRESENTS : 10 / POUVOIRS : 1 / VOTANTS : 11

Le maire propose la désignation de Véronique CAPARD comme secrétaire de séance.

Décision portant sur la participation à la formation premiers secours

Les élus sont invités à participer à la formation premier secours le 24 octobre 2026, ainsi que les agents communaux qui le souhaitent. Il est proposé au Conseil que les places restantes soient proposées à des Fournevillais moyennant une participation de 40€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette décision.

La délibération est adoptée à la majorité.
Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré le 15/09/2026.

MAIRIE DE FOURNEVILLE (Calvados)

Le Maire,
François CHATEAU